

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 juillet 2020

BIOÉTHIQUE - (N° 3181)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 373

présenté par

Mme Lorho, Mme Thill et Mme Ménard

AVANT L'ARTICLE 14

À l'intitulé du chapitre I^{er} du titre IV, supprimer les mots :

« l'embryon, les cellules souches embryonnaires et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La recherche sur l'embryon, les cellules souches embryonnaires n'est, à l'inverse de la recherche sur les cellules souches pluripotentes induites, pas éthique. Il est donc ici proposé de n'exercer la recherche que sur lesdites cellules IPS.